Inde : corridors d'investissement et GIFT City : conséquences pratiques

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

Structurer un investissement en Inde depuis Singapour

La voie singapourienne vers l'Inde reste ouverte aux structures dotées de substance. Une société holding singapourienne qui se borne à détenir des actions et qui est gérée depuis ailleurs est désormais exposée à la limitation des avantages, au critère de l'objet principal, aux règles indiennes générales anti-évitement et au contrôle du siège de direction effective. Les actions bénéficiant des droits acquis, acquises avant le 1er avril 2017, conservent l'exonération fondée sur la résidence. Encore faut-il que la société holding remplisse le critère des dépenses au cours de chacune des deux années précédant la cession et résiste à un examen de sa finalité, que l'arrêt Tiger Global a rendu plus approfondi. Les nouveaux investissements ne bénéficient d'aucun avantage en matière de plus-values par rapport à un investissement direct depuis la plupart des autres États. Leurs atouts résident dans des taux de retenue à la source réduits sur les dividendes et les intérêts, dans la fiabilité de la gouvernance et du règlement des litiges à Singapour, ainsi que dans l'accès à l'écosystème singapourien des services financiers.

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Les investisseurs devraient aussi considérer GIFT City comme une alternative ou un complément. Un fonds qui investit uniquement en Inde, avec des investisseurs indiens ou issus de la diaspora, peut trouver attrayant le régime fiscal du centre. Un fonds doté d'un mandat régional et d'investisseurs institutionnels internationaux préférera généralement Singapour. Certains gestionnaires combinent les deux, avec un fonds maître à Singapour et un véhicule à GIFT City pour les investisseurs indiens.

Liste de contrôle pour les praticiens

- Déterminer si les actions indiennes ont été acquises avant le 1er avril 2017 et documenter la date d'acquisition de chaque bloc d'actions.
- Conserver la preuve que la société singapourienne a dépensé au moins 200 000 S$ pour ses activités à Singapour au cours de chacune des périodes de douze mois comprises dans les 24 mois précédant une sortie, de préférence au moyen d'une attestation des réviseurs et d'un certificat de résidence fiscale délivré par l'IRAS, l'administration fiscale singapourienne.
- Tenir les réunions du conseil et prendre les décisions d'investissement à Singapour, avec des administrateurs qui exercent un véritable pouvoir d'appréciation, afin que le siège de direction effective ne soit pas attribué à l'Inde ou à un pays tiers.
- Consigner les raisons commerciales du recours à une entité singapourienne, telles qu'un mandat régional, des co-investisseurs, le financement ou la gouvernance, afin de satisfaire au critère de l'objet principal.
- Contrôler les bénéficiaires effectifs du fonds et de ses investisseurs au regard des règles indiennes sur les investissements provenant de pays ayant une frontière terrestre commune avec l'Inde.
- Déterminer si la sortie constituera un transfert indirect d'actifs indiens et planifier les obligations de retenue à la source et de déclaration de l'acquéreur.

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

- Comparer la structure singapourienne avec un véhicule de GIFT City, y compris le régime de relocalisation des fonds offshore et la stabilité des avantages fiscaux.
- Prévoir dans les pactes d'actionnaires un arbitrage siégeant à Singapour ou dans un autre siège neutre, et vérifier le caractère exécutoire en Inde.
- Suivre la jurisprudence indienne postérieure à l'arrêt Tiger Global, les circulaires du CBDT, les dispositions de l'Income-tax Act 2025 et la révision du CECA, qui peuvent modifier la situation des structures existantes.

Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com